PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Maison des Services Publics
Boulevard Simon Batlle
66400 Céret
Tel : 04.68.87.43.24
Fax : 04.67.87.37.89

Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

COMPTE-RENDU DE REUNION

Comité Technique « Charte Forestière de Territoire »

Objet de la réunion : Bilan de mise en œuvre de la CFT en 2016 et prévisionnel 2017

Date et lieu de la réunion : 8 décembre 2016 à Céret (locaux du Pays)

Rédaction du compte-rendu : Mathilde GUITTET (Pays Pyrénées-Méditerranée)

Diffusion du compte-rendu : Ensemble des membres du comité technique de la CFT

Pièce jointe au compte-rendu : Support de présentation

Présents à la réunion

Bruno MARITON	Centre National de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon
Christophe DALOS	Communauté de communes du Haut-Vallespir
Isabelle TROCHAIN	Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales
Jean-Marc PERIOT	Association « Initiation à la Forêt »
Jérôme LOUVET	Expert forestier indépendant AEF
Joseph GARRIGUE	Réserve Naturelle Nationale de la Massane
Julien MORRI	Syndicat des forestiers privés des Pyrénées-Orientales
Mathilde GUITTET	Pays Pyrénées-Méditerranée
Olivier SOULAT	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Renaud PIAZZETTA	Institut Méditerranéen du Liège
Serge PEYRE	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Excusés à la réunion

Gildas TOULLEC	Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée
J.-M. NOISETTE	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Philippe NEUBAUER	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Samuel PONT	Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie
Sylvie DUPRE	Office National des Forêts - Unité Territoriale Albères/Vallespir
Benoît LECOMTE	Centre National de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon

Coralie VICTOIRE	Interprofession Arfobois
Thierry REVERBEL	Coopérative forestière Alliance Forêt Bois
Fabien GILOT	Groupe Ornithologique du Roussillon
Eric CASENOVE	Bois énergie 66
Grégory ZABALA	Bois énergie 66
Anne ROUQUETTE	Chambre d'Agriculture du Roussillon
Christelle ALENGRY	Chambre d'Agriculture du Roussillon
Aurélien CHABANNON	Syndicat de Gestion et d'Aménagement du Tech

A noter que le présent compte-rendu a pour but de retracer les principaux échanges de la réunion, en complémentarité avec les éléments du support de présentation.

-oooOOOOOooo-

Mathilde GUITTET, animatrice de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, introduit le comité technique en énonçant l'ordre du jour de la réunion :

- Proposition d'un dispositif d'évaluation des actions et de suivi des objectifs de la CFT
- Echanges autour d'une proposition de plan de communication dédié à la Charte Forestière
- Point sur la mise en œuvre de la CFT en 2016 et discussion autour de prévisionnel 2017
- Questions et points divers en guise de conclusion du comité technique

1. Proposition d'un dispositif d'évaluation des actions et de suivi des objectifs de la CFT

Mathilde GUITTET (Pays Pyrénées-Méditerranée) présente les outils et protocoles proposés pour évaluer, d'une part les actions au fur et à mesure de leur réalisation, et d'autre part, la Charte Forestière de Territoire dans sa globalité notamment au travers d'indicateurs de contexte définis à l'échelle nationale au sein de l'outil EvalCFT (cf. diapo 4 à 6).

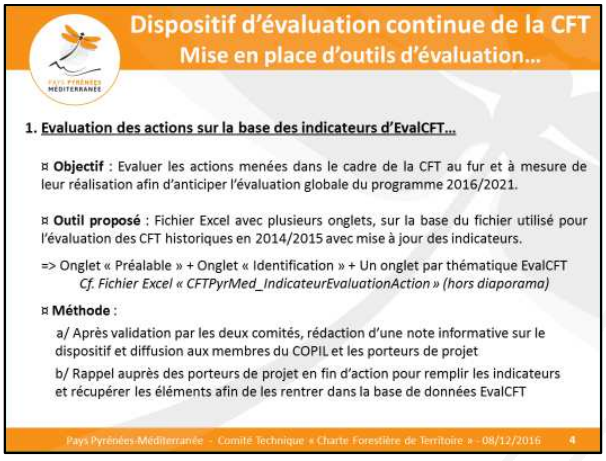

Les participants sont alors invités à faire part de leurs remarques sur la méthode, les outils et les indicateurs proposés ainsi qu'à pré-définir collectivement les objectifs chiffrés de la stratégie forestière locale afin d'assurer le suivi annuel de cette dernière.

Contributions du comité technique

Bruno MARITON (Centre Régional de la Propriété Forestière) indique qu'au-delà des projets intégrés initialement dans le programme d'actions de la CFT, il est intéressant de suivre également les actions menées en parallèle et leur impact afin de suivre les dynamiques locales. L'exemple est donné du nombre de projets sylvotouristiques développés par les propriétaires forestiers.

Le comité technique échange ensuite sur les indicateurs de suivi de la Charte Forestière de Territoire ainsi que sur les objectifs chiffrés que notre stratégie peut se fixer. Les éléments ci-dessous synthétisent les modifications/décisions choisies par le comité technique.

Partie « Amélioration et dynamisation de la sylviculture » :

¤ Rajouter les deux indicateurs suivants : Nombre de propriétés forestières publiques d'une part, et privées d'autres part, dotées d'un document de gestion durable.

¤ Fixer les objectifs de gestion durable et de certification des forêts du territoire en fonction des moyennes et/ou des objectifs régionaux/nationaux issus de stratégie cadre.

Partie « Mobilisation du bois et desserte » :

¤ Dissocier le volume de bois mis en vente du volume vendu en créant les indicateurs correspondants afin de montrer les efforts de mise en vente de bois (les ventes étant dépendantes du marché).

¤ Les objectifs en termes de mobilisation de bois sont de maintenir la dynamique (et donc les volumes vendus). En forêt publique, l'objectif pourra être fixé au regard des estimations des aménagements forestiers. Concernant la desserte, il s'agit de suivre le schéma de desserte, avec en priorité l'entretien et la remise au gabarit des pistes existantes plus que la création de nouvelles dessertes.

Partie « Valorisation et transformation du bois » :

¤ Les objectifs chiffrés concernant la filière bois énergie sont à discuter avec l'association Bois Energie 66, au regard de l'étude prospective réalisée en 2013 et 2014 sur le territoire du Pays.

¤ Le comité technique s'accorde sur le fait qu'il est impossible d'avoir un suivi annuel du nombre d'entreprises de 1ère et de 2ème transformation sur le territoire.

Partie « Emploi » :

¤ Le comité technique s'accorde sur le fait qu'il est impossible de suivre les emplois de la filière (hormis ceux créés/maintenus via des projets de la CFT). Le réseau CFT sera sollicité sur cette question afin de savoir si d'autres territoires réussissent ou pas à suivre cet indicateur.

Partie « Loisirs et tourisme en forêt » :

¤ Le comité technique s'accorde sur le fait qu'il est impossible de connaître le nombre annuel de visiteurs par an en forêt. Concernant les lots de chasse rémunérés, la CFT ne se fixe pas d'objectif.

Partie « Aménagement du territoire et foncier » :

¤ Rajouter les deux indicateurs suivants : Nombre de structures de regroupement de propriétaires fonciers et nombre d'adhérents au sein des structures de regroupement foncier.

¤ Le comité technique indique qu'il serait intéressant de mener un travail d'état des lieux des Espaces Boisés Classés car aujourd'hui la donnée n'est pas connue à l'échelle du Pays (donnée dispersée en version papier sur les documents d'urbanisme des communes).

Partie « Environnement et biodiversité » :

¤ Le comité technique souligne qu'il s'agit en premier lieu pour Natura 2000 de relancer l'animation des sites des Albères avant d'augmenter potentiellement le nombre de chartes et de contrats signés.

¤ Concernant la surface de forêt en libre évolution, il s'agit d'identifier et de préserver les îlots forestiers qui sont/seront laissés en libre évolution dans la durée (par décision du propriétaire).

¤ Bien que la CFT n'ait pas d'objectifs et d'actions très précis sur la lutte contre les incendies (politiques menées en parallèle de la CFT), le comité technique souhaite que la surface annuelle de forêts brûlées fasse partie des indicateurs de suivi de la Charte Forestière.

2. Echanges autour d'une proposition de plan de communication dédié à la Charte Forestière

Mathilde GUITTET dresse tout d'abord le bilan des actions de communication menées depuis la validation de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée (cf. diapo 8). Le projet de plan de communication, défini au regard des moyens disponibles internes/externes et des retours d'expérience d'autres territoires, est ensuite présenté pour amendement et validation par le comité technique (cf. diapo 9 à 12). Mathilde GUITTET précise qu'une note synthétique présentant le plan de communication sera ensuite rédigée au printemps 2017 et diffusée à l'ensemble des partenaires.

Ce point n'appelle pas de remarque particulière de la part des participants.
Le comité technique valide le plan de communication dédié à la CFT Pyrénées-Méditerranée.

3. Point sur la mise en œuvre de la CFT en 2016 et discussion autour de prévisionnel 2017

Afin de faire le bilan 2016 de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire, Mathilde GUITTET parcourt les tableaux de suivi du programme d'actions avec le comité technique afin de faire un point d'avancement sur les projets. Ces derniers feront l'objet d'une mise à jour finale à la suite des échanges en comité technique et en comité des élus afin d'être présentés et diffusés au comité de pilotage en janvier 2017. Enfin, un point est réalisé sur l'animation et les actions qui seront portées par le Pays Pyrénées-Méditerranée dans le cadre de la subvention obtenue auprès de l'Europe (FEADER) et de la Région Occitanie pour la période 2016/2019 (cf. diapo 15 et 16).

L'ensemble des participants ont partagé leur connaissance sur l'avancement des projets. Ces éléments seront intégrés dans les tableaux de suivi du plan d'actions qui seront par la suite diffusés dans leur version finale au comité de pilotage de la Charte Forestière de Territoire.

Pour conclure ce comité technique « Charte Forestière de Territoire », Mathilde GUITTET indique qu'un compte-rendu de réunion, assorti du diaporama de présentation, sera envoyé pour relecture et validation aux membres du comité technique.

-oooOOOOOooo-

Compte-rendu validé par l'ensemble des membres du comité technique